

Rencontre Transfrontalière participative **ELEMENTS DE TRAVAIL - COMPTE RENDU**

Jeudi 8 septembre 2022, de 16h15 à 17H45

La rencontre transfrontalière participative et de co-construction prévue par le WP 2.2 a eu lieu à l'Hospice du Petit Saint-Bernard le 8 septembre 2022 de 16h15 à 17h45. À la rencontre ont participé la plupart des associations et des observateurs du projet, avec une trentaine de participants

La rencontre s'est déroulée par des présentations, des commentaires et des propositions de la part des porteurs d'intérêt et des observateurs autour des éléments du projet. Les principaux éléments suivants ont émergé des échanges :

1. Compte tenu du travail réalisé et à poursuivre, y compris par de futurs projets, intégrer les thèmes de l'inclusion et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et porteurs d'handicaps. Ce thème fait déjà l'objet d'une réflexion pour le Sentier de la Mémoire, et demandera un approfondissement ultérieur pour le développement futur des 4 Liaisons transfrontalières.
2. Intégrer les 4 Nouvelles liaisons dans l'offre transfrontalière existante. Ce thème va être pris en compte dans les outils d'informations, par exemple dans les « points d'intérêts (POI) de l'application web et mobile, qui pourront également renseigner sur les autres circuits ou boucles d'activités en plein air.
3. Unifier les arrêts des bus au Col en un seul lieu. Dans la mesure du possible, synchroniser les horaires des deux versants, et mieux diffuser les informations relatives aux horaires.
4. Favoriser les rencontres et les échanges entre les opérateurs de l'accueil pour générer des produits d'hébergements qui puissent répondre à la demande des déplacements transfrontaliers et renforcer l'offre touristique pour l'ensemble du territoire (par exemple, séjourner à La Thuile ou La Rosière après avoir parcouru la liaison VTT).
5. Dénomination du sentier pédestre transfrontalier : le nom "Chemin de Saint-Martin de Tours" a été retenu pour favoriser la promotion de la liaison pédestre.
6. Renforcer la liaison VTT par l'installation d'emplacement vélos sûrs.
7. La question de la cohabitation des promeneurs, des VTTistes, des activités agricoles et des interactions avec l'environnement a été soulevée.

